La directive NIS2 : décryptage en bref

Qu'est-ce que c'est ? Qui est concerné ? Que faut-il faire ?

1 Qu'est-ce que NIS 2 ?

La directive NIS 2 (en français : sécurité des réseaux et des systèmes d'Information) vise à renforcer le niveau de cybersécurité des tissus économique et administratif des pays membres de l'UE, face à la recrudescence des attaques cyber à haute échelle. Les techniques des hackers évoluent et les entreprises de toutes tailles sont régulièrement visées par des cyberattaques pouvant fortement perturber, voire stopper complètement, leur activité.

2 Qui est concerné ?

Pour garantir une proportionnalité de traitement, la directive NIS 2 distingue deux catégories d'entités régulées : les entités essentielles (EE) et les entités importantes (EI), selon leur degré de criticité, leur taille et leur chiffre d'affaires.
Les entreprises de 18 secteurs d'activité sont concernées (cf. encadré 3)

3 Les secteurs couverts

Les **entités essentielles** considérées comme hautement critiques :

- Administrations publiques
- Gestion des eaux potables
- Infrastructures numériques
- Gestion des services TIC
- Secteur bancaire
- Espace
- Énergies
- Marchés financiers
- Santé
- Transports

Les **entités importantes** considérées comme critiques, mais à un moindre niveau :

- Fabrication, production et distribution de produits chimiques
- Production, transformation et distribution de denrées alimentaires
- Fournisseurs numériques
- Gestion de déchets
- Industrie manufacturière
- Services postaux et d'expédition

4 Les obligations

3 obligations majeures :

- Gouvernance et gestion des risques
- Surveillance, détection, réponse aux incidents
- Déclaration des incidents

Source : ANSSI

5 Mon entreprise n'est pas encore conforme

Une entreprise non conforme à NIS 2 risque des sanctions plus ou moins lourdes :

- 10M€ ou 2% du CA mondial pour les Entités Essentielles
- 7M€ ou 1,4% du CA mondial pour les Entités Importantes

Les entreprises doivent avoir mis en place des processus pour être conformes à NIS 2 depuis le 17 octobre 2024.

CyberEDAntilles · Université des Antilles · Région Académique Guadeloupe · Académie de Martinique · ACCYB · GIP FCIP Martinique · France 2030 · anr